



**ABEL Formation**

### Objectifs pédagogiques

Pouvoir échanger en anglais avec ses collègues, clients et fournisseurs

**Public :** tous

Accessible aux personnes en situation de handicap.

**Prérequis :** positionnement A1

### Méthodes pédagogiques

Cours individuel via TEAMS.  
Méthodes spécifiques à l'entraînement à l'expression et compréhension orale.  
Supports : documents

### Evaluation et suivi

Fiche d'évaluation qualitative, feuilles de présence. Mises en situation TOEIC® 4 Compétences en autonomie (RS7229 par ETS Global enregistré 18/07/25)

### Durée et lieu

20 heures de cours individuel  
2 séances de 30 ou de 60 minutes par semaine. Via TEAMS ou ZOOM.

### Dates

A confirmer avec l'apprenant

### Renseignements

Anthony BIRD  
Consultant et formateur  
06 88 10 43 67  
[anthony.bird@abel-formation.com](mailto:anthony.bird@abel-formation.com)

**Tarif :** 1 419,00€\*

\*Exonérée de TVA – Art.261.4.4 a du CGI

## Initiation à l'anglais professionnel cours particuliers

### TOEIC® Compétences

(Le programme peut être adapté à vos besoins : préparer un entretien d'embauche, écrire et comprendre des mails, les réunions ou vocabulaire métier etc.)

### Contenu du programme

#### Renforcer les connaissances de base de la langue

#### Identifier et utiliser des notions de base

- Se situer dans le temps (jours, mois ; fêtes ...)
- Demander ou donner l'heure Indiquer la fréquence d'activités courantes

#### Se présenter, parler de ses loisirs

- Epeler son nom, utiliser les formules de politesse élémentaires
- Parler de manière simple de son travail et de ses responsabilités
- Identifier les verbes fréquents et présenter une journée type
- Présenter ses loisirs et passe-temps

#### Présentation entreprise

- Identifier les domaines d'activité de l'entreprise
- Présenter l'organisation de l'entreprise : rôles et fonctions, responsabilités, chiffres clés

#### Communication écrite

- Reconnaître les informations clés d'un courrier, d'un e-mail
- Rédiger un message court



Le test TOEIC® 4 compétences est une certification inscrite au Répertoire Spécifique. Elle ne confère aucun droit automatique à poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Toute admission en formation diplômante dépend des critères propres aux établissements.